RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

26 MANAGEMENT

SASU, société par actions simplifiée unipersonnelle Au capital de 1.000 Euros

Siège social : **231 RUE SAINT-HONORE 75001 PARIS**

Numéro RCS : **899 220 446**

Inscrite au R.C.S. de **PARIS**

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le **30/10/2026** à **10 heures**

L'associé unique de la société 26 MANAGEMENT, au capital de 1.000 Euros, dont le siège est au : 231 RUE SAINT-HONORE 75001 PARIS et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 899 220 446 représentée par le représentant légal de la société E-MARKETING TECHNOLOGIES LIMITED au capital de 3.500.000 Euros en sa qualité d'associé unique et par son mandataire Alona STRESH

L'associé unique, pour avoir racheté la totalité des actions au nombre de 100 actions de 10 euros, composant le capital social de ladite société s'est réuni en Assemblée Générale extraordinaire sur convocation de son représentant légal Alona STRESH

Sont présents :

E-MARKETING TECHNOLOGIES LIMITED au capital de 3.500.000 Euros, immatriculée au registre du commerce de CARDIFF sous le numéro 13038610, dont le siège est sis : 50 Princes Street, Ipswich, Royaume Uni, IP1 1RJ, et représentée par son représentant légal Alona STRESH

La Société E-MARKETING TECHNOLOGIES LIMITED au capital de 3.500.000 Euros est Propriétaire de 100 actions de 10 euros et agit par la présente en qualité d'associé unique

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le représentant légal, Alona STRESH rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Autorisation de dissolution sans liquidation de la société 26 MANAGEMENT**
- Option fiscale pour le régime des fusions.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Les statuts de la société
- Une copie de la lettre de convocation des associés le rapport de la gérance
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le représentant légal met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour

I. RÉSOLUTION PREMIÈRE :

L'associé unique a présenté un rapport de situation faisant état d'un passif résiduel nécessitant une injection complémentaire de capitaux estimée à **690 000 Euros** montant qu'il prévoit d'apporter via la société E-MARKETING TECHNOLOGIES LIMITED au capital de 3.500.000 Euros.

Cette opération s'inscrit dans une stratégie de régularisation financière et de consolidation patrimoniale, dans la perspective d'une poursuite des obligations et d'un maintien d'activité sous nouvelle forme.

Il est précisé que la société E-MARKETING TECHNOLOGIES LIMITED au capital de 3.500.000 Euros, en qualité d'associé unique absorbant, a d'ores et déjà provisionné ce montant au sein de ses capitaux propres, en vue d'assurer la continuité des engagements transférés et la consolidation du patrimoine social absorbé.

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture de son rapport, approuve la dissolution de la société 26 MANAGEMENT dont la société E-MARKETING TECHNOLOGIES LIMITED au capital de 3.500.000 Euros détient la totalité des actions entraînant la transmission universelle du patrimoine de la société 26 MANAGEMENT à la société E-MARKETING TECHNOLOGIES LIMITED au capital de 3.500.000 Euros conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil.

L'Assemblée extraordinaire des associés confère tous pouvoirs : à Alona STRESH, représentant légal de l'associé unique, ou toute personne porteur des présents avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet de souscrire au nom et pour le compte de la société E-MARKETING TECHNOLOGIES LIMITED au capital de 3.500.000 Euros la déclaration de dissolution de la société 26 MANAGEMENT passer et signer tous actes et généralement faire le nécessaire au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes formalités qui peuvent être effectuées par une personne autre que le représentant légal.

La collectivité des associés, sur proposition du représentant légal et après avoir entendu la lecture de son rapport, approuve la dissolution de la société 26 MANAGEMENT dont la société E-MARKETING TECHNOLOGIES LIMITED au capital de 3.500.000 Euros détient la totalité des actions entraînant la transmission universelle du patrimoine de la société 26 MANAGEMENT à la société E-MARKETING TECHNOLOGIES LIMITED au capital de 3.500.000 Euros conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II. DEUXIÈME RÉSOLUTION :

La collectivité des associés, approuve l'option fiscale pour le régime des fusions à l'occasion de la dissolution adoptée en première résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Fait à PARIS le 30/10/2026

L'associé unique :

E-MARKETING TECHNOLOGIES LIMITED au capital de 3.500.000 Euros
Représentée par Alona STRESH

